



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE

Aux contribuables de la susdite municipalité

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-468 SUR L'ENTRETIEN, L'OCCUPATION ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES

Aux personnes intéressées par un projet de règlement sur l'entretien, l'occupation et la salubrité des immeubles

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2024 à la salle du conseil de l'édifice municipal, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé Règlement numéro 2024-468 sur l'entretien, l'occupation et la salubrité des immeubles

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 décembre 2024, à 19 h 15 à la salle du conseil de l'édifice municipal, en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement d'établir des normes minimales d'occupation, d'entretien et de salubrité des immeubles sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Bleue.

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Rivière-Bleue;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 32, rue des Pins Est, Rivière-Bleue, aux heures habituelles d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et du lundi au jeudi de 13h à 16h30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Donné à Rivière-Bleue, ce cinquième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudie Levasseur
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 419- 420 Code municipal)

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre onze et douze heures, le sixième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte du bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité de Rivière-Bleue www.riviere-bleue.ca, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce sixième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

Directrice générale